

# Les collectivités locales diminuent la voilure... Sauf Bourg-la-Reine

Pour vous montrer comment les autres collectivités vont faire face aux difficultés financières et quelle va-t-être l'évolution des taxes locales, vous trouverez ci-dessous copie de 2 articles de presse (Le monde et Le Figaro)

A Bourg-la-Reine il n'est pas question de réduire les dépenses. Les grands travaux pour assurer une réélection du Maire en 2026 sont toujours en cours, quitte à emprunter au-delà de nos possibilités. Pour régler le problème il n'y aura qu'une seule solution : Augmenter massivement les impôts après les élections de 2026 pour le budget 2027.

Conclusion se sont tous les contribuables qui à partir de 2027 paieront la campagne électorale du maire actuel. Campagne électorale qui est en cours depuis 2020.

---

[lemonde.fr](http://lemonde.fr)

## Les collectivités locales, en difficulté financière, passent leurs dépenses « à la moulinette »

*Benoît Floc'h*

Régions, départements et communes voient leurs recettes baisser alors que l'Etat leur demande de réaliser 2,2 milliards d'euros d'économies dans le cadre du budget 2025. Pour faire face à cette double contrainte, la plupart réduisent, parfois drastiquement, subventions et investissements.

Les maires sont en général réputés gérer leur commune avec circonspection. Jean-Charles Prono est de ceux-là. A la tête de Loire-Authion, une ville du Maine-et-Loire de quelque 17 000 habitants, à l'est d'Angers, l'élu (divers gauche) ne se fait guère d'illusions sur les conséquences des vicissitudes nationales : « On va être passés à la moulinette », dit-il dans un soupir. Le budget de l'Etat, adopté jeudi

6 février, prévoit que les collectivités locales assumeront un effort de 2,2 milliards d'euros – ou plutôt de 6 milliards, selon l'Association des maires de France.

Prudent, le maire de Loire-Authion a prévu 2 millions d'euros d'économies cette année sur un budget de 20 millions. « On cherche à s'alléger de bâtiments publics qui ne servent

à rien », confie-t-il par ailleurs, précisant que, sur 160, il y en a « *une cinquantaine dont [la ville] peut se séparer tranquillement et dix-quinze assez rapidement* ». De quoi mettre un peu de gras dans l'ordinaire de la commune, tout en dégageant « *des marges de manœuvre pour investir* », explique le maire. La vente d'un bâtiment dans une zone d'activité a rapporté

1 million d'euros en 2024. Une école délaissée devrait être vendue « *entre 500 000 et 700 000 euros* » en 2025.

Les communes ne devraient cependant pas supporter l'essentiel de l'effort, si l'on en croit les départements et les régions, qui affirment devoir assumer, respectivement, 40 % et 38 % des 2,2 milliards d'euros. Quoi qu'il en soit, chacun taille partout où c'est possible. Les coupes de la présidente du conseil régional des Pays de la Loire, Christelle Morançais (Horizons), ont fait grand bruit, notamment du fait de la chute des subventions dans la culture. Son entourage fait pourtant remarquer que ce secteur ne représente que 10 % des économies (82 millions d'euros au total en 2025, jusqu'à 100 millions d'euros en 2027). Surtout, les collectivités de gauche éprouvent les mêmes affres. Le conseil départemental de Loire-Atlantique, présidé par le socialiste Michel Ménard, prévoit 90 millions d'euros d'effort en 2025, dont 11 millions d'euros dans la culture (essentiellement sur l'investissement dans ce domaine).

## « Travail de dentelle »

« *Notre stratégie, c'est de conduire un travail de dentelle* », explique le président du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, le socialiste Alain Rousset. Lui doit trouver 200 millions d'euros. « *Chaque ligne du budget, chaque chantier, tout est mis sur le gril* », explique-t-il. Dix-huit trains neufs ont été livrés à la région en avril. Vingt de plus étaient prévus. « *Finalement, on n'en prendra que dix* », précise M. Rousset.

En Bretagne, les investissements seront étalés dans le temps. En Normandie, le budget 2025 baisse de 10 %, soit 240 millions d'euros de moins. « *Je ferai le strict minimum sur la modernisation du réseau ferré* », explique le président centriste, Hervé Morin. L'Île-de-France prévoit 760 millions d'euros d'économies qui affecteront les politiques de logement, de formation professionnelle ou de la culture. Certains secteurs, comme les lycées ou les aides aux familles, sont sanctuarisés.

Pour les départements, l'opération est douloureuse. Car ils traversent une passe délicate : les dépenses sociales (revenu de solidarité active, handicap, enfance, vieillesse) explosent ; les recettes fiscales chutent. En 2022, la Gironde touchait 550 millions d'euros de droits de mutation à titre onéreux (une partie des « frais de notaire »). Deux ans plus tard, la recette est tombée à 345 millions d'euros. Or, le département accueille 20 000 habitants supplémentaires par an.

« *Cela représente notamment 1 000 à 1 500 collégiens en plus* », affirme le socialiste Jean-Luc Gleyze, président du conseil départemental, chargé de construire et d'entretenir les

collèges.

M. Gleyze, qui doit économiser 200 millions d'euros, va réduire les investissements. Sur les quatorze collèges lancés en 2017, deux ne seront pas construits. Les routes ne seront plus refaites que tous les vingt-trois ans, contre quinze ans jusqu'alors. Les maires se passeront des aides du département. Les subventions au monde associatif seront revues. Pour les dépenses du quotidien, M. Gleyze a été confronté à un dilemme : fallait-il supprimer les bourses versées aux familles défavorisées ou augmenter le prix du repas au collège ? Ce sera la cantine : les parents acquitteront 3,50 euros par jour, plutôt que 3 euros.

## Se recentrer

Comme M. Gleyze, le président (Les Républicains, LR) de la Haute- Marne repousse les « *solutions inhumaines* », celles qui toucheraient à la solidarité. « *Moins de portages de repas à domicile pour les personnes âgées, c'est un pays qui recule* », note Nicolas Lacroix. Il continuera à reprendre les déficits des Ehpad publics du département et à financer la protection de l'enfance. Mais plus question de construire des gendarmeries dont l'Etat ne paye pas le loyer.

M. Lacroix prévient : dorénavant, le département se bornera à faire uniquement ce que la loi demande. Si les communes peuvent agir dans tous les domaines, départements et régions ont chacun des missions précises et limitées. Souvent, les élus ne peuvent s'empêcher de faire plus. Mais, acculés par les difficultés financières, beaucoup y renonceront.

Valérie Pécresse, présidente LR de la région Ile-de-France, gèlera, en 2025, le financement des projets lancés avec l'Etat. Economie : 100 millions d'euros. Se recentrer, « *c'est ce qu'il faut faire* », considère le député de l'Oise Eric Woerth (Renaissance), auteur d'un rapport sur la décentralisation. « *Quand on se disperse et qu'il y a moins d'argent disponible, on rend un service public de moindre qualité* », argue-t-il.

M. Gleyze rappelle qu'il est tenu de prendre en charge les femmes isolées enceintes de plus de six mois ou avec un enfant de moins de 3 ans. « *Or, nous nous occupons aussi de ceux qui ont dépassé cet âge* », note-t-il. C'est fini. « *Je l'ai dit au préfet : à partir du 1<sup>er</sup> avril, ce sera à l'Etat de s'en charger.* » Cela n'empêche pas M. Gleyze de se désoler du « *rapport de force* » qui s'installe entre les collectivités et l'Etat. Surtout, il met en garde : s'ils se recentrent sur le minimum légal, « *qui prendra la place des départements ? Il va pourtant bien falloir que quelqu'un prenne le relais si l'on ne veut pas détricoter le filet de la cohésion sociale...* ».

---

# Budget 2025 : ces hausses d'impôts qui attendent désormais les Français

Par Julie Ruiz

Publié le 5 février à 18h57, mis à jour le 6 février à 10h11

«Pas de hausses d'impôts pour les ménages», avaient juré plusieurs membres du gouvernement Bayrou en reprenant les rênes du budget. [Alors que le texte vient d'être adopté](#), de fait, suite au rejet de la motion de censure, la copie finale raconte une histoire différente.

## TVA des autoentrepreneurs

Le texte prévoit d'abaisser [le seuil d'exemption de TVA pour les autoentrepreneurs](#), avec un nouveau seuil unique établi à

25.000 euros de chiffre d'affaires annuel, contre 37.500 euros pour l'essentiel d'entre eux jusqu'à présent. Résultat, 250.000 autoentrepreneurs supplémentaires devraient désormais collecter cette taxe. «*Pourquoi s'en prendre aux petits ? Aux services du quotidien ?*», a fustigé la vice-présidente de l'Assemblée, Clémence Guetté (LFI) sur X. «*Cette mesure est en débat depuis plusieurs mois, ce n'est pas quelque chose qui a été fait dans le dos des Français*», a défendu la ministre des Comptes publics, Amélie de Montchalin.

À lire aussi [Budget 2025 : le Conseil constitutionnel pourrait-il censurer certaines mesures fiscales ?](#)

## Taxe sur les billets d'avion

Malgré [les protestations des compagnies aériennes](#) - qui regrettaient ce mercredi d'être une «*variable d'ajustement*» budgétaire, l'augmentation de la taxe sur les billets d'avion est adoptée. Le projet de loi de finances 2025 (PLF) prévoit de faire passer cette taxe de 2,63 euros à 7,30 euros pour un billet en classe économique vers la France ou l'Europe, soit un peu moins que le souhait initial du gouvernement, qui visait 9,50 euros. La mesure devrait générer un peu moins de 1 milliard d'euros par an pour les caisses de l'État.

## Malus automobile

Le «*malus auto*» est également renforcé. À partir du 1<sup>er</sup> mars 2025, les voitures neuves émettant plus de 113 grammes de CO<sub>2</sub> par kilomètre (g/km) seront taxées à

l'immatriculation (pour un achat ou pour une location longue durée) à hauteur de 50 euros par gramme de CO<sub>2</sub> supplémentaire. Le texte prévoit que ce seuil soit encore abaissé en 2026, puis 2027. Jusqu'ici, la taxe débutait à 118 grammes et touchait déjà certaines versions des voitures les plus vendues en France (Peugeot 208, Renault Clio et Dacia Sandero). Outre le malus CO<sub>2</sub>, le « malus masse » sera aussi alourdi: les voitures pesant plus de 1500 kilogrammes seront taxées à partir de 2026 (contre 1600 jusqu'ici), entre 10 et 30 euros par kilogramme au-delà de ce seuil. Dans le même esprit écologique, le texte alourdi la fiscalité sur les chaudières à gaz.

## **Hausse de la «taxe soda»**

Pour l'heure, une augmentation de la taxe sur les boissons sucrées - [ou « taxe soda »](#) - est inscrite dans le budget de la Sécurité sociale. Créée en 2018, celle-ci est progressive en fonction de la proportion de sucre ajoutée dans les boissons et indexée sur l'inflation.

Au

1<sup>er</sup> janvier, elle était de 3,5 centimes pour les boissons contenant moins de 10 grammes de sucre ajouté par litre. La mesure qui vient d'être adoptée vise à l'augmenter de 4 centimes à 35 centimes par litre, selon le type de boisson. Plusieurs organisations du secteur ont protesté contre cette mesure affirmant qu'elle imposerait 400 millions d'euros de prélèvements supplémentaires. Une autre taxe «comportementale» sera également relevée, celle qui s'applique aux jeux d'argent.

## **Taxe «lapin»**

Le budget de la Sécurité sociale contient, pour l'instant, un article qui ouvre la voie à des pénalités pour les patients qui n'honorent pas leurs rendez-vous avec un soignant. Mais les modalités concrètes sont renvoyées à un futur décret.

À lire aussi [Taxe lapin, accès direct aux spécialistes, numerus clausus... Les mesures Attal sont-elles à la hauteur?](#)

## **Frais de notaire**

L'adoption du projet de loi de finances inscrit dans le marbre la possibilité pour les départements de relever le plafond des droits de mutations à titre onéreux (DMTO) - ou «frais de notaire».

Actuellement, quand un ménage fait l'acquisition d'un bien immobilier, cet impôt représente 7 % à 8 % du prix du bien lors d'un achat dans l'ancien (2 % à 3 % dans le neuf), dont 4,5 % maximum vont dans les caisses des départements. Dans le budget, une mesure donne la possibilité aux élus locaux de relever ce taux de 0,5 point. Bercy calcule que la mesure devrait rapporter 800 millions d'euros cette année.

## Fiscalité des plus aisés

C'était l'une des mesures fiscales phares du budget Barnier. La contribution différentielle sur les hauts revenus se retrouve dans le texte voté, bien que légèrement amendée. Pour rappel, cette « contribution » prévoit d'instaurer, pour une durée de deux ans, un impôt minimum de 20 % pour les ménages ayant un revenu annuel supérieur à 250.000 euros par an pour un célibataire sans enfants. Au départ, ce mécanisme aurait dû s'appliquer en 2025 sur les revenus perçus en 2024 (comme c'est le cas pour l'impôt sur le revenu, par exemple). Mais, à cause de la censure, ce seront finalement les revenus de 2025 qui seront taxés en 2025 via un acompte à verser dans la première quinzaine de décembre. Selon Bercy, ce dispositif ne devrait concerner qu'environ 25.000 foyers mais devrait générer 2 milliards d'euros de recettes supplémentaires.